

# La crise politique : Pouvanaa, ascension et chute

Une revendication de caractère essentiellement politique qui devra attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale et le discours fameux prononcé à Brazzaville par le général de Gaulle pour être enfin prise en considération par le Gouvernement central qui, en 1945, accorde la citoyenneté à tous les ressortissants des Établissements français d'Océanie et leur octroie le droit d'être représentés, par la voie du suffrage universel, au Parlement français, à l'Assemblée de l'Union française et localement à une Assemblée représentative (sans pouvoirs sur le plan politique) qui deviendra Assemblée territoriale en 1953. Des mesures qui

permettent aux colons - le vocable est encore en usage à l'époque - et aux Demis, d'occuper l'espace politique ainsi libéré. Faut-il préciser, s'agissant de ces derniers, que dans la mesure où ils participent des deux cultures, l'euro-péenne et la *ma'ohi*, ils se sentent tout naturellement désignés pour représenter le peuple tahitien tout entier. Un point de vue que Pouvanaa ne partage sûrement pas mais qu'il n'a pas encore les moyens de faire valoir. En 1945, il n'obtient que 44 voix (sur 14 330 votants) lors des élections qui permettent aux habitants de la colonie d'envoyer un député à la première Assemblée constituante. Il ne fera pas partie non plus des 20 membres élus de la première Assemblée représentative, une assemblée dominée par les Demis, dans laquelle siègent six Européens.

On connaît la suite et point n'est besoin ici de réécrire par le menu l'histoire du *metua* et de son mouvement dont les épisodes essentiels ont déjà été décrits dans un autre tome de cette Encyclopédie.

## Un destin exceptionnel

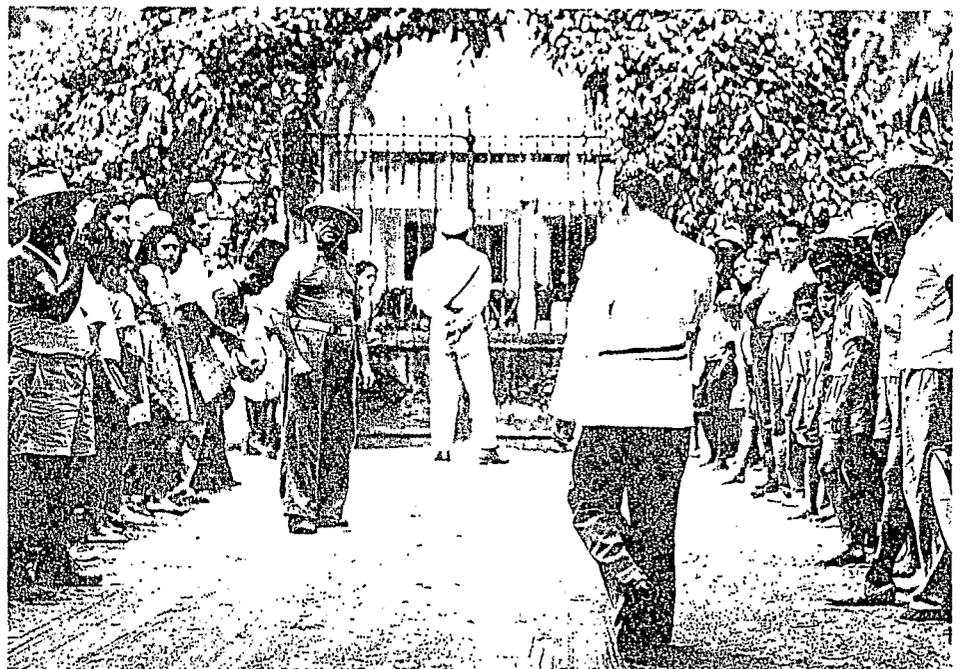
Il faut quand même tenter de dégager la signification profonde, trop souvent occultée ou déformée - le pouvanisme fait l'objet de toutes les récupérations - d'une aventure politique exceptionnelle qui, aujourd'hui encore, continue à nous interpeller. Il fut exceptionnel, en effet, le destin de cet homme que son origine populaire ne prédisposait pas à jouer les premiers rôles dans un système dont les *Ta'ata Tahiti* étaient exclus. Doué d'une autorité naturelle qui lui permettra de s'imposer à ses compagnons de route Demis (certains le trahiront plus tard), il saura d'abord structurer les différents groupes de mécontents qui s'opposent à l'administration en fondant en 1947 le Comité Pouvanaa qui donnera naissance au R.D.P.T. en 1949. Il saura surtout mettre à profit le système représentatif octroyé par la Métropole - il est élu député en 1951 - et chaque campagne électorale lui fournit l'occasion de "prendre la



*Ci-dessus :* Noël Ilari président l'Assemblée territoriale (1954-1958). Curieux destin que celui de cet homme "de tradition", venu faire fortune à Tahiti en 1934 après avoir fréquenté la bonne société parisienne. Antiguilliste de choc pendant la Seconde Guerre mondiale (et après), son chemin va croiser celui de Pouvanaa qui fut partisan du général de Gaulle en 1940 : leur nationalisme "ouvert" et une haine commune de l'administration les rapprochent. Mis en résidence surveillée à Tubuai (où il a acheté une propriété) à la suite de l'affaire du *Ville d'Amiens*, il est élu conseiller R.D.P.T. des Australes à l'Assemblée territoriale. Battu en

1958, il se retire alors volontairement dans son "Ermilage Sainte-Hélène" où il achèvera ses jours. De cette "terre d'exil", il rédige pour le *Journal de Tahiti* de savoureuses chroniques où il continue à ferrailer avec verve contre les administrateurs et les gendarmes. Il est l'auteur de "Secrets tahitiens, journal d'un *papa'a farani*".

*En haut à droite et ci-contre :* L'affaire du *Ville d'Amiens* et le Comité Pouvanaa. Le 21 juin 1947, l'Union des Volontaires, qui défend les "droits" des anciens combattants du Bataillon du Pacifique, et le Comité Pouvanaa, dont les objectifs sont



plus clairement politiques, organisent en commun une grande manifestation pour s'opposer au débarquement de trois fonctionnaires *papa'a* dont l'Assemblée représentative elle-même a contesté le recrutement. Les meneurs (dont Pouvanaa et N. Ilari), accusés notamment "d'immixtion dans les affaires du Gouvernement local (et) de complot en vue de prendre le pouvoir", seront acquittés faute de preuves. L'affaire du *Ville d'Amiens* va être le catalyseur de la vie politique locale et, deux ans plus tard, l'Union des Volontaires et le Comité Pouvanaa fusionneront pour donner naissance au R.D.P.T.

**COMITE POUVANAA**

(27 2-47 modifié 22 3 47)

*Reference Lettre n. 827 Cah de 2-6-47 Et Monnaie le Gouverneur à Monsieur POUVANAA à OOPA.*

<p>Entre les soussignés, il a été composé une association politique qui prend le nom - provisoirement - de</p> <p style="text-align: center;"><b>"COMITÉ POUVANAA"</b></p> <p>Ce Comité créera dans les Établissements Français de l'Océanie un parti politique avec des représentants dans chaque île ou district, et il présentera des candidats à toutes les élections.</p> <p>Scn but est la "Modification du Décret organique de 1885", dans un esprit tahitien par les Tahitiens, pour une adhésion pleinement et librement consentie à l'Union Française.</p>	<p>I ratou i tel papai and'e i te la'a i raro nei, ua laa i a hia te hoé taieie politia o tel topa hia - no teie nei mau mahana - i te no'a o</p> <p style="text-align: center;"><b>"TOMITE POUVANAA"</b></p> <p>E laa tupe teua Tomite rā i raro i te E.F.O., i te hoé pupu politia, ma te laa taro'a i te hoé mau laia no te mono rā i a hia i raro i te vaitahi mau laia o i te mau metaitina. E hui oia'a mai oia i te mau laia o ou la ma'i i te mau mau rā oia'a.</p> <p>Te vahi e hinga'aro hia i a tous hia te "Décret organique de 1885", na rāo i te leturi rāo o te Taata Tahiti na te Taata Tahiti, no te tahi tahi'o rāo i'a o TAHTI TA FARANI i ratou i te AMUIRAA FARANI (Union Française).</p>
--	--

**LE BUREAU**

<p>President (Paraititi) Vice-President (Paraititi moa) Secrétaire (Papai parou) Secrétaire adjoint (Papai parou moa) Trésorier (Hoapoo moa) Membres du Bureau (Mero no te Bureau)</p>	<p>Amura e OOPA TAVIER Pierre CERAN-JERUSALEM Jean Baptiste COLOMBANI Benjamin BULLIARD Anahine AMBERAN Henri URAHU Tere</p>
--	--

**"TE ARA'ATAI"**

- BULLETIN DU COMITE POUVANAA -

**O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire**

N° : 30322 ex 4

Cote : B

parole" et, ce faisant, de la rendre à un peuple qui n'a jamais eu la possibilité de s'exprimer directement. Une parole "traditionnelle" dans la forme - Pouvanaa est un grand orateur polynésien nourri de culture biblique - mais nouvelle dans son contenu.

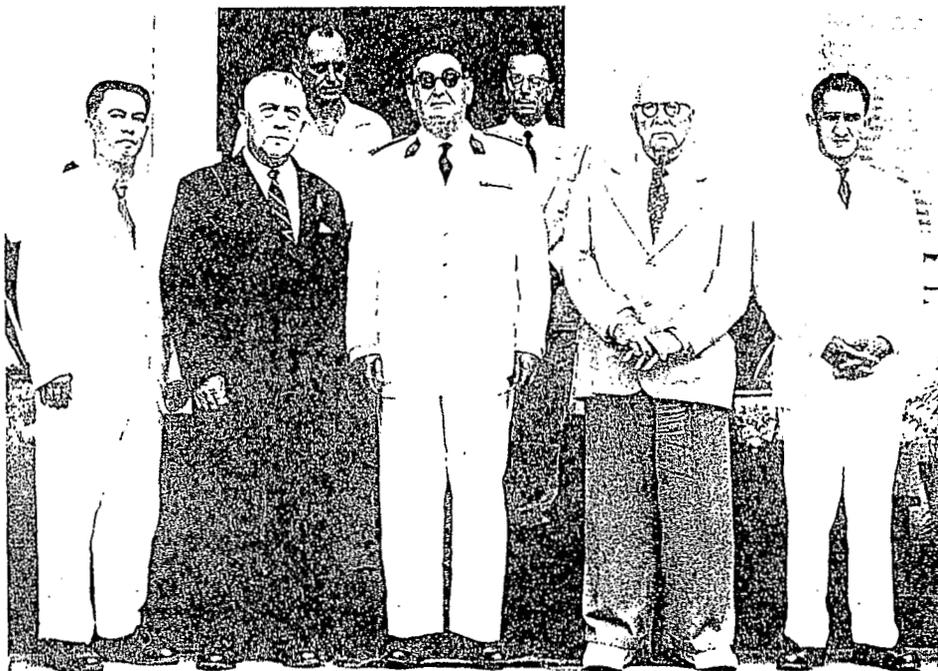
Pouvanaa n'innove pas dans le champ politique quand il réclame une véritable décolonisation des rapports existant entre la Métropole et le Territoire. Certes, pour certains colons et Demis, la France demeure le meilleur garant de la reproduction du système colonial, mais il en est d'autres qui, depuis les débats tumultueux du Conseil général à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, réclament périodiquement une "autonomie interne" (ou ce qui en tient lieu) qui, outre sa finalité spécifique, aurait l'avantage de les préserver des velléités de réforme sociale d'un gouvernement de gauche métropolitain. Pouvanaa innove parce qu'il fait de la revendication autonomiste un préalable à l'amélioration des conditions de vie des *Ta'ata Tahiti* qui sont, nous l'avons vu,

les principales victimes de la crise du système colonial. Une amélioration qui, bien entendu, passe par une transformation des rapports sociaux nés de la colonisation. Une perspective insupportable pour les privilégiés dudit système, Pouvanaa l'apprendra à ses dépens. Commentant la campagne électorale des élections législatives de 1956, le gouverneur Toby n'hésite pas à écrire dans un rapport officiel que : "Rudy Bambridge est apparu comme le candidat de la classe possédante s'opposant par contraste [à Pouvanaa candidat des] cultivateurs et pêcheurs tahitiens des districts et des îles". On ne saurait être plus clair.

Au plan politique, le R.D.P.T. obtient satisfaction : la loi-cadre élaborée par le ministre socialiste Defferre est promulguée dans le Territoire en 1957 et son leader devient vice-président du nouveau Conseil de Gouvernement. Mais la Roche tarpéienne est près du Capitole : le *metua* en fait la cruelle expérience quand il veut faire entrer dans les

faits son programme "social" : en matière foncière, il refuse les autorisations et transferts immobiliers et demande une révision des droits fonciers "indûment acquis" ; J.-B. Céran-Jérusalem fait voter l'Assemblée en avril 1958 un impôt sur le revenu. C'est le commencement de la fin devant l'émeute, le texte doit être retiré. L'administration centrale était-elle hostile à la politique suivie par le *metua* ? Ce n'est pas sûr. A l'époque, il convient de le rappeler, elle n'est pas hostile à une réforme foncière qui devra permettre de relancer une agriculture moins assujettie au marché mondial.

On connaît la suite. Pouvanaa, déçu, fait l'erreur de s'opposer à de Gaulle lors du référendum constitutionnel du 29 septembre 1958. Affaibli par cet échec, il sera liquidé politiquement en octobre dans les conditions que nous avons relatées. Le 23 décembre, le Gouvernement central rend au gouverneur les pouvoirs que la loi-cadre avait transférés aux élus de l'exécutif local. Le C.E.P. peut arriver



Le premier exécutif local, institué par la loi-cadre, ce Conseil de Gouvernement, élu par l'Assemblée territoriale, est présidé par le gouverneur Toby mais, "le vrai pouvoir se trouve entre les mains du vice-président du Conseil", Pouvanaa a Oopa

("Mémorial polynésien"). Tous les "ministres", qui appartiennent au R.D.P.T., (à l'extrême droite on reconnaît Pierre Hunter, actuel conseiller Here A'i'a) n'ont pas d'accord, tant s'en faut, avec le programme social du *Metua*.



Les manifestations d'avril 1958 contre l'impôt sur le revenu. Pouvanaa, suivi notamment de J.-B. Jérusalem et de Jacques-Denis Drollet, traverse une foule de "petits et moyens contribuables" qui ne seraient sûrement pas venus manifester contre l'impôt si certains "gros contribuables", qui s'illustreront d'ailleurs au cours de cette journée mémorable, ne les y avaient pas incités au cours d'une campagne de "désinformation" soigneusement organisée.

Ci-dessus : Pouvanaa et l'Église évangélique. Pouvanaa, qui assiste à l'inauguration d'un temple, n'a sans doute pas apprécié la position opportuniste prise par l'Église évangélique lors du référendum constitutionnel de 1958. Par la voix autorisée et radiodiffusée du pasteur Koringo a Poo (voir p. 65), elle fera en effet savoir, tout comme l'Église catholique (qui recrute davantage dans les milieux "demis") qu'elle n'est pas favorable au "non" prôné par le *Metua*.

# ENCYCLOPEDIE DE LA POLYNESIE

## vivre en Polynésie 1

Ce huitième volume de l'Encyclopédie de la Polynésie a été réalisé sous la direction de

**François Ravault,**

Docteur de 3e cycle en Géographie, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

assisté de **Jean-Marc Pambrun**, Maître en Sciences sociales et Sciences humaines,  
Directeur du Département des Traditions du Centre polynésien des Sciences humaines,

avec la collaboration de : **Gilles Blanchet**, Docteur d'État en Sciences économiques, Économiste à l'O.R.S.T.O.M.,  
**Philippe Couraud**, Docteur-Ingénieur en Agro-Économie, Service de l'Économie rurale, **Michel Etillage**, Maître en Droit,  
Attaché juridique au Service des Affaires administratives, **Paul Hodée**, Docteur ès Sciences de l'Éducation,  
Vicaire général de l'Archevêché de Papeete, **Claude Marere**, Journaliste indépendant,

**Thierry Nhun-Fat**, Docteur de 3e cycle en Statistiques,

Responsable du département Études et Programmation au Service du Tourisme,

**Arapari Paparai**, Pasteur de l'Église évangélique de Polynésie française, Paroisse de Mahina,

**Jean-Marius Raapoto**, Titulaire d'un D.E.A. en Phonétique, Conseiller à l'Assemblée territoriale,

**Claude Robineau**, Docteur d'État ès Lettres et Sciences humaines, Directeur de Recherche à l'O.R.S.T.O.M.,

**Bruno Saura**, Titulaire d'un D.E.A. d'Études politiques, Journaliste au *Nouveau Journal*,

**Geneviève Simon**, C.A.P.E.S. de Sciences économiques et sociales, Professeur au lycée d'Orange,

**William Vanizette**, Titulaire d'un D.E.A. en Sciences économiques, Analyste chargé d'études au Service des Affaires économiques,

**Henri Vernier**, Licencié en Théologie, Pasteur de l'Église évangélique de Polynésie française.

Conception et production : **Christian Gleizal**

Maquette et coordination de la réalisation technique : **Jean-Louis Saquet**

Assistante de production : **Catherine Krief**

Illustrations et cartographie : **Catherine Visse et Jean-Louis Saquet**

L'iconographie de ce volume a été rassemblée grâce à l'aide qui nous a été apportée par :

à la National Library of Australia : **Barbara Perry**, Pictorial Librarian, **Sylvia Carr**, Acting Pictorial Librarian ;

à la State Library of New South Wales, **Dixson Library** : **Mrs Rhodes**, **Dixson Librarian** ; à l'O.P.A.T.T.I. : **Christian Vernaudon**, directeur général,

**Patrick Robson**, directeur des Relations Publiques, **Hyacinthe Cao**, photographe ;

au Service de l'Information et des Relations avec la Presse de la Présidence du Gouvernement : **Philippe Guésdon**, chef du service,

**Roland Gloaguen**, adjoint, **Gilles Hucault**, photographe ; au Service des Archives territoriales : **Pierre Morillon**, chef du service ;

à l'Institut territorial de la Statistique : **Gérard Baudchon**, directeur, **Emile Bruneau**, adjoint ; à *La Dépêche* : **Michel Anglade**, directeur ;

aux *Nouvelles* : **Heimata Hirshon**, directeur, **Lucien Maillard**, directeur de la publication ; le Service de Documentation de l'Église évangélique ;

à l'Église réorganisée de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (sanito) : le Président et le Secrétaire ;

à l'Église adventiste : **Roger Brotherson**, directeur du Département de Communication ;

à l'Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours (mormone) : le Président ; et l'Association des Témoins de Jéhovah.

Nous remercions également les collections privées qui nous ont été accessibles grâce à l'obligeance de  
**A. Ata, Jacqui Drollet, A. Poroi, R.P. Patrick O'Reilly, F. Sanford.**

**Photographies** : **J. Bouchon, H. Cao, E. Christian, D. Darqué, M. Folco, B. Hermann,**

**G. Hucault, H. Lemasson, Ch. Pinson, Cl. Rives, G. Simon, A. Sylvain, B. Vannier.**



03 JUL. 1990

CHRISTIAN GLEIZAL / MULTIPRESS

18.231 vol.